

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 22 octobre 2020



SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

La SCP et l'Agglomération Provence Verte officialisent leur partenariat pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques à dominante agricole.

Cette convention de partenariat permet aujourd'hui de définir la mise en œuvre des futures opérations d'aménagement hydraulique à dominante agricole, identifiées sur le territoire de la Provence Verte et réalisées dans le cadre de la concession régionale du canal de Provence. La SCP et l'Agglomération sont en effet convaincues de la nécessité de réaliser ces nouveaux aménagements pour maintenir l'activité agricole.

L'irrigation comme l'une des réponses d'adaptation au changement climatique



Face à l'augmentation des températures, à la fréquence et l'intensité des sécheresses, l'agriculture varoise et notamment la viticulture, doit aujourd'hui anticiper les effets du changement climatique et engager les adaptations indispensables à la sauvegarde des cultures et du capital végétal, mais aussi aux objectifs de production. Le maintien de l'activité agricole passe notamment par l'irrigation, règlementée par décret pour la viticulture, qui est l'une des solutions d'adaptation garantissant la pérennisation des productions en termes de qualité et de quantité.

Dans le cadre de sa compétence agricole, l'Agglomération Provence Verte mène différents projets pour préserver les espaces agricoles, maintenir et favoriser l'activité qui constitue l'une des richesses économiques du territoire. Les nouveaux aménagements hydrauliques permettront de soutenir et développer l'activité agricole, mais aussi de préserver les ressources locales.

Le territoire au cœur des projets



Les enjeux économiques et financiers relatifs à ces questions sont importants et nécessitent une démarche partenariale entre la SCP, les acteurs du monde agricole, mais aussi les acteurs publics parties prenantes des aménagements. Les retours d'expériences de précédents projets hydrauliques à dominante agricole ont en effet mis en avant la nécessaire implication du territoire comme un acteur majeur, à la fois décisionnaire et financeur. C'est dans ce contexte que l'Agglomération Provence Verte et la SCP se sont accordées afin de mettre en place cette convention cadre de partenariat, sur laquelle s'adosseront d'ailleurs les conventions de financement des futurs projets d'aménagements hydro-agricoles de la Société.

Elle définit ainsi toutes les modalités de mise en œuvre des opérations identifiées sur le territoire et précise le schéma de gouvernance afin d'associer à cette démarche l'ensemble des acteurs clés du développement territorial, notamment :

- la Chambre d'agriculture du Var, qui apportera sa connaissance des besoins pour les projets agricoles et son expertise lors des animations préalables aux enquêtes. Ce travail en commun fera d'ailleurs l'objet d'une convention spécifique entre la Chambre d'agriculture et la SCP, à l'échelle du département du Var,
- la profession viticole avec les ODG (Organismes de Défense et de Gestion), la fédération des caves coopératives et bien entendu les vignerons indépendants,
- mais aussi les acteurs de la gestion de la ressource en eau, le Syndicat Mixte de l'Argens, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et l'Agence de l'eau.

Cette convention, première de la sorte, marque donc une étape importante dans l'avenir des futurs projets d'aménagements hydrauliques des périmètres agricoles.

En savoir plus sur la SCP et l'Agglomération Provence Verte

La SCP : Depuis plus de 60 ans, la SCP accompagne au quotidien les territoires et leurs acteurs pour relever les défis de l'eau dans un contexte de changement et de transitions multiples : climatique, écologique, énergétique, numérique... En tant que concessionnaire de la Région Sud, la SCP gère un patrimoine hydraulique régional exceptionnel et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal. Elle alimente en eau brute, partiellement ou en totalité, 2 millions d'habitants, soit 40 % de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 700 entreprises, 165 communes, 6 000 exploitations agricoles et 2 000 poteaux et postes incendie. La SCP s'investit en région provençale pour sécuriser et économiser la ressource en eau, tout en assurant le service de l'eau pour tous les usages (industriels, ruraux et urbains). Elle innove et déploie des solutions originales au niveau régional qu'elle peut ensuite transposer au niveau national et à l'international, où elle développe aussi ses activités.

L'Agglomération Provence Verte : L'agriculture doit être une force économique de premier plan en territoire Provence Verte. Elle doit aujourd'hui répondre à de nombreux enjeux et se doit d'être ambitieuse. Aussi, l'Agglomération a pour objectifs, pour les années à venir, de favoriser le maintien et le développement économique des exploitations et des entreprises agricoles. Pour ce faire, un dispositif ambitieux est à lancer, portant notamment sur les axes suivants :

- La préservation du foncier agricole : la terre agricole est l'outil de travail des agriculteurs. Les actions de l'Agglomération ont donc pour objectifs d'aider les agriculteurs mais aussi les communes à maîtriser le foncier et à en limiter la spéculation.
- Ainsi, les actions poursuivies porteront sur l'aide à la transmission et à l'installation, sur la sécurisation de l'espace agricole en accompagnement des communes (ZAP, réserves foncières) ainsi que sur la valorisation du foncier par l'irrigation des terres agricoles (en lien avec la Société du Canal de Provence et les filières viticoles).

Contact presse

> **Julien Rubio**, Chargé de communication, Société du Canal de Provence

Tél. : 04 42 66 73 11 - Mobile : 06 74 69 29 77, julien.rubio@canal-de-provence.com

> **Jacqueline Lombardo**, Chargée de communication, Agglomération Provence Verte

Tél. : 04 98 05 93 78 - Mobile : 06 72 21 87 69, jlombardo@caprovinceverte.fr